

Elections 2023

Guide électoral

Le Comité de France Galop réuni le 12 décembre dernier sur proposition du Conseil d'administration, a adopté définitivement les modalités des élections qui auront lieu en octobre et novembre 2023.

La composition de la Commission électorale, le nouveau Code électoral, le calendrier des élections intégrant notamment la mise en place d'un vote de type électronique désormais à 100% ont été approuvés.

Ce système de vote a été développé par la société SLIB Election EUROPE, leader dans le système d'e-vote.

Le principe du vote électronique

Au cours du mois d'octobre, les membres de France Galop (propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys) selon les modalités et les conditions du Code électoral (tous ne sont pas électeurs d'office), recevront **exclusivement par courriel** et sur leurs e-mails généraux pré-renseignés, leurs identifiants et mots de passe afin de pouvoir se connecter via un ordinateur, une tablette ou un smartphone à la plateforme de vote, quelle que soit l'heure et quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

A ce titre, il est donc très important que tout socioprofessionnel susceptible d'être électeur vérifie son e-mail général renseigné sur son espace professionnel et ce, impérativement avant la clôture définitive des listes d'électeurs soit le 29 septembre 2023 à 12H. La liste des électeurs est disponible sur le site internet de France Galop : <https://pro.france-galop.com> (onglet liste d'électeurs/recherche par nom ou collège-région)

Chaque électeur (à l'exception des électeurs basés à l'étranger et dans les DOM TOM qui ne votent qu'au niveau National) vote à 2 niveaux :

- Niveau NATIONAL pour les élire 23 parmi les 28 membres représentant les socioprofessionnels du Comité de France Galop
- Niveau REGIONAL (défini par le numéro de département de la résidence principale de l'électeur) pour les représentants des 5 Comités Régionaux.

Le Calendrier et les élections régionales

Le vote aura lieu du vendredi 27 octobre 2023 à 9h au mardi 31 octobre 2023 à 12h.

Dans la foulée (et en corrélation étroite avec le Trot), les Comités régionaux se réuniront et éliront leurs Présidents respectifs qui siégeront d'office au Comité de France Galop ainsi que leurs représentants qui siègeront au sein des Conseils régionaux du Galop.



Les Conseils régionaux procéderont ensuite à l'élection de leurs 6 représentants, qui siègeront eux-aussi au sein du Comité de France Galop.

Le 12 décembre 2023, avec les 20 membres associés et les 2 représentants des 2 principales sociétés PREMIUM, le Comité de France Galop sera ainsi complété à 56 membres ; il pourra procéder à l'élection du Président de France Galop, des Vice-Présidents et du Conseil d'administration.

Des questions ? Contact : Dariusz Zawiejski sur la boîte elections2023@france-galop.com